



Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura : 2010-2022

Vocation 1 : *un territoire vivant, animé et construit ensemble*

Lajoux, mardi 14 octobre 2008

Relevé de décisions

Sur la base du document préparatoire « Diagnostic et évolution du territoire du Pnr du Haut-Jura », envoyé aux participants et décliné par thématique (culture, commerces et services, éducation et pédagogie, gouvernance), le Président Nast ouvre le débat consacré à l'examen des enjeux du territoire dans ces domaines et à ceux pouvant relever de la future Charte du Parc.

Il ressort de la discussion les éléments principaux suivants :

Culture

- l'identification de structures « relais » d'une politique culturelle et leur mise en réseau sont des éléments importants pour irriguer le territoire, faciliter la diffusion de l'information ou démultiplier les actions
- l'implication de certaines populations étrangères sur le territoire dans des politiques culturelles ne va pas toujours de soi et nécessite une réflexion particulière sur la manière d'associer ces groupes
- la question de la place accordée aux artistes est à renforcer, en particulier dans l'idée d'une meilleure structuration du soutien à la création et de mieux les fédérer
- le bénévolat mérite une attention particulière compte tenu de son rôle majeur mais aussi de ses difficultés qui, à terme, peuvent conduire à remettre en cause certaines manifestations
- la qualification des lieux à vocation culturelle ou susceptibles d'être des lieux d'expression ou de diffusion culturelle doit être pensée
- la coopération entre acteurs, structures et avec la Suisse est à développer
- certaines disciplines artistiques sont à encourager tant sur le plan de l'enseignement et de la pratique (lecture, jazz, arts plastiques) que sur le plan de leur reconnaissance (musiques actuelles)
- la fédération des écoles de musique en une seule école à l'échelle du territoire serait de nature à améliorer l'enseignement des élèves, diversifier les pratiques, tout en répondant aux difficultés d'emplois des professeurs
- certaines thématiques sont à considérer en termes de valorisation culturelle et touristique car très liées au territoire (patrimoine industriel)
- une meilleure communication sur les événements culturels et une meilleure cohérence des programmations sur le territoire et avec les villes voisines est nécessaire
- le Parc peut jouer un rôle de fédérateur des initiatives individuelles ou collectives en matière culturelle

Commerces et services

- l'accès aux services de santé est inégal sur le territoire. Cela nécessite un travail en termes d'attractivité (attirer les jeunes professionnels de la santé), de répartition (anticiper les questions foncières), de regroupement de l'offre de soins (maisons de

- santé), de mise en réseau (hôpitaux, cabinets médicaux, maisons de santé) et de transport (mise en place de services adaptés aux différents publics)
- la dégradation des services publics doit pousser à trouver des solutions nouvelles (visioguichets) et collectives (mutualisation des embauches entre collectivités), afin de répondre aux enjeux de présence et d'accès
 - l'accueil des nouveaux arrivants ne fait pas l'objet d'une politique suffisamment identifiée. Or, attractivité économique et niveau de services sont liés
 - les services, et les structures relais qui les assurent, sont facteurs de lien social. Quelque soient les solutions techniques, il faut prendre garde à maintenir ce lien
 - l'anticipation des problèmes par les collectivités passe par la formation des élus (prospective)
 - la remontée des informations locales en matière de dégradation des services au public vers les instances départementales, régionales ou nationales est à organiser
 - le rôle du Parc est à imaginer en termes d'aménagement du territoire

Education et pédagogie

- la pédagogie doit s'orienter vers une pédagogie du changement (faire appel aux sciences sociales et de l'éducation) et s'ouvrir à de nouvelles thématiques (artistiques)
- la pédagogie doit prendre garde à ne pas s'éloigner du terrain (au profit d'outils trop exclusivement informatiques) et à rester suffisamment souple (pour pouvoir s'adapter aux différents contextes et aux différents publics)
- l'éducation au territoire ne doit pas viser le seul public touristique mais l'ensemble des publics, notamment les habitants
- la formation des acteurs pédagogiques demeure une priorité
- le réseau d'acteurs locaux n'est pas à maintenir mais à élargir (centres de loisirs, centres sociaux)
- le lien entre élus et porteurs de projets éducatifs est à renforcer
- l'éducation au développement durable est une manière de promouvoir le Haut-Jura (classes transplantées hors saison touristique)
- les politiques d'éducation doivent être évaluées
- le Parc doit définir la nature des messages qu'il souhaite faire passer

Gouvernance

- il convient d'identifier des espaces de dialogue, infra-territoriaux, pour les habitants comme pour les élus
- les habitants doivent être associés plus aux projets (liens de proximité) qu'aux politiques
- pour les politiques, certaines organisations déjà structurées devraient être associées (conseil du Léman)
- la formation des élus du Parc doit être repensée
- le travail avec les délégués du Parc aussi
- les relations avec la Presse sont à intensifier
- l'évaluation des politiques publiques en général, du Parc en particulier, réclame que les bases soient bien définies en amont (état 0, critères, suivi)